

Conditions générales de prestation de services

Thomas Malacchina, entrepreneur individuel exerçant sous le nom commercial CARMALIA · SIREN 909 953 549
15 rue Clémentine, 38200 Vienne · contact@carmalia.fr · 07 82 35 42 05 · Version 3 — 28 août 2026

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de prestation de services (ci-après « CGPS ») régissent les prestations de services proposées par CARMALIA : sessions de sensibilisation et d'acculturation à l'intelligence artificielle, constitution de dossiers documentaires (charte d'usage, attestations de participation, registre), diagnostics de facturation électronique, ainsi que les prestations d'audit et d'automatisation faisant l'objet d'un devis. Elles s'appliquent à toute commande, sauf conditions particulières convenues par écrit.

Les prestations sont exclusivement réservées aux professionnels, au sens de l'article liminaire du code de la consommation. Elles ne relèvent pas du droit de la consommation ; aucun droit de rétractation n'est applicable.

2. Commande

La commande est formée par l'acceptation écrite d'un devis (signature, ou accord exprès par courrier électronique). Les devis sont valables trente jours. Toute demande de modification du périmètre après acceptation peut donner lieu à un devis complémentaire.

3. Prix et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros, nets de taxe — TVA non applicable, article 293 B du CGI. Sauf mention contraire au devis : aucun acompte n'est demandé pour les prestations de sensibilisation et de diagnostic, la facture étant émise à la livraison et payable sous quinze jours par virement bancaire ; les prestations d'audit et d'automatisation donnent lieu à un acompte précisé au devis, le solde étant dû à la livraison.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités au taux de trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (articles L441-10 et D441-5 du code de commerce). Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

4. Exécution et délais

Les délais indiqués (notamment la remise du dossier documentaire ou du diagnostic) courent à compter de la réception des éléments nécessaires à la prestation, dont le questionnaire préalable dûment complété. Les délais sont donnés à titre indicatif et de bonne foi ; un dépassement raisonnable ne peut fonder ni pénalité ni résolution.

Le client s'engage à fournir des informations exactes et complètes, à désigner un interlocuteur, et à permettre la tenue des sessions dans les conditions convenues (disponibilité des participants, moyens de visioconférence ou salle adaptée).

5. Nature des prestations — absence de conseil juridique et de certification

Les prestations de CARMALIA sont des prestations de sensibilisation et d'assistance documentaire. Elles ne constituent ni une consultation juridique, ni un audit certifié, ni une action de formation au sens du code du travail. Aucune certification ou agrément n'existe au titre de l'article 4 du règlement (UE) 2024/1689 ; les attestations remises documentent la participation à une action de sensibilisation. **Le client demeure seul responsable de sa conformité réglementaire et des décisions qu'il prend.**

6. Recours à des systèmes d'intelligence artificielle

CARMALIA recourt à des systèmes d'intelligence artificielle pour la préparation et la rédaction de ses livrables. Le client en est informé et l'accepte en acceptant le devis.

Lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la prestation, des informations communiquées par le client peuvent être saisies dans ces outils. CARMALIA s'engage alors à : **n'y saisir que les éléments strictement nécessaires** ; recourir à des services

professionnels dont les conditions excluent la réutilisation des données aux fins d'entraînement des modèles ; ne pas y saisir de donnée relevant d'un secret professionnel légalement protégé, ni de catégorie particulière de données au sens de l'article 9 du RGPD, **sans accord écrit préalable du client**.

Toute production générée par un tel outil fait l'objet d'une vérification humaine avant remise. Le client peut, à tout moment et par simple demande écrite, exiger que sa prestation soit exécutée sans recours à ces outils ; CARMALIA l'en informe si cela emporte un allongement du délai.

7. Propriété intellectuelle

Les supports, méthodes et modèles utilisés demeurent la propriété de CARMALIA. Les livrables remis (charte personnalisée, registre, attestations, mémo, diagnostic) sont cédés au client pour son usage interne, sans droit de revente ni de diffusion à des tiers à titre commercial.

8. Confidentialité et données personnelles

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations non publiques de l'autre partie dont elle a connaissance à l'occasion de la prestation. Les données personnelles collectées (identité et coordonnées des interlocuteurs et participants) sont traitées aux seules fins d'exécution de la prestation et de facturation, conservées pour la durée légale applicable, et ne sont ni cédées ni revendues.

Aucune décision produisant des effets juridiques ou affectant de manière significative une personne n'est prise sur le fondement d'un traitement automatisé. CARMALIA ne réalise aucun profilage au sens de l'article 4(4) du RGPD, ni à des fins commerciales, ni dans le cadre de ses prestations. Droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition : contact@carmalia.fr. Une réclamation peut être adressée à la CNIL.

9. Responsabilité

CARMALIA est tenue d'une obligation de moyens. Sa responsabilité, toutes causes confondues, est limitée aux dommages directs et ne peut excéder le montant effectivement payé par le client au titre de la prestation concernée. Sont exclus les dommages indirects, pertes d'exploitation, de données ou de chance.

CARMALIA est titulaire d'une assurance de responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de **Hiscox SA** (49 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), **contrat n° C-ST-6A91B9D11AD20**, par l'intermédiaire du courtier Stello — ENTREPRENDRE L'AVENIR, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 15002816. La couverture s'étend au monde entier, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. Une attestation est communiquée sur simple demande.

10. Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations, autres que de paiement, causé par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil.

La partie empêchée en informe l'autre **sans délai et par écrit**, en précisant la nature de l'événement et sa durée prévisible. L'exécution des obligations affectées est suspendue pendant toute la durée de l'événement, et les délais convenus sont prolongés d'autant. Les parties se rapprochent alors de bonne foi pour convenir d'une nouvelle date d'exécution.

Si l'empêchement se prolonge **au-delà de trente jours**, chaque partie peut résilier la commande de plein droit par lettre recommandée ou courrier électronique avec accusé de réception, **sans indemnité de part ni d'autre**. Il est alors procédé au décompte des prestations effectivement réalisées : les sommes correspondantes restent dues, et tout trop-perçu est restitué au client dans les trente jours.

11. Droit applicable et litiges

Les présentes CGPS sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, tout litige relève des tribunaux compétents du ressort du tribunal de commerce de Vienne (38), y compris en référé.

Document communiqué sur demande conformément à l'article L441-1 du code de commerce. Les présentes CGPS annulent et remplacent la version 1 du 21 août 2026.